



COMMENT PRÉPARER ET ANIMER UNE SÉANCE DU CONSEIL PRESBYTÉRAL ?

LE TRAVAIL PRÉPARATOIRE DU BUREAU EST NÉCESSAIRE

- Identification des sujets à traiter en réunion du conseil presbytéral.
- Définition de l'ordre du jour en précisant pour chaque sujet :
 - L'objectif de la discussion,
 - La nature de la décision à prendre,
 - Le temps imparti.
- Recommandation : les travaux d'analyse des sujets doivent être menés en amont des réunions par des personnes qui ont les compétences requises et dont les recommandations doivent faciliter les décisions à prendre.

- Préparation de l'invitation à la réunion et définition du travail préparatoire à faire par les conseillers presbytéraux.

Erreur à éviter : établir un ordre du jour intenable.

LE JOUR MÊME :

- Une réunion commence à l'heure et se termine à l'heure convenue : ces deux éléments sont des marques de respect des autres.
- Une réunion a besoin d'un animateur, gardien de l'ordre du jour, de la liberté de parole de chacun et de l'horaire prévu. Les conditions de travail doivent faciliter les échanges et l'utilisation d'outils de travail en groupe est une bonne chose. (tableau, post-it, ...). L'animateur aura le souci d'inviter chacun à s'exprimer, à reformuler ce qui est dit, à poser des questions qui faciliteront la compréhension, la participation et l'adhésion aux décisions proposées.

- Le travail du conseil est à remettre, pour tous les sujets, devant Dieu et la recherche de sens, de spiritualité doit être une préoccupation permanente : en quoi ce que nous faisons ou discutons, contribue à l'annonce de l'Évangile ?
- La formation du conseil presbytéral est une nécessité pour vivre un ministère collégial qui ne s'invente pas, qui contribue, en lien avec le synode, à la gouvernance de l'Église protestante unie de France, et dont le conseiller a besoin pour son propre resourcement.
- Les décisions se prennent en recherchant un consensus, pas un vote à la majorité ou un compromis pauvre où on a coupé la poire en

deux ; la recherche du consensus, à défaut d'unanimité, doit permettre à chacun de faire valoir son opinion, d'être écouté positivement, sereinement, et un travail créatif, avec la lumière de l'Esprit permettra de décider d'une solution, celle du conseil, qui pourra être solidairement défendue par tous les conseillers.

Deux erreurs à éviter : confondre conseil presbytéral et conseil d'administration, et laisser les décisions se prendre à la majorité, sans véritable recherche d'un vrai consensus.

La communication à la communauté se fera de manière adaptée aux différents sujets sur la base d'un compte-rendu comportant un relevé des décisions prises et un responsable de la mise en œuvre de chacune au temps prévu.

BERNARD DUGAS EST MEMBRE DE LA COORDINATION NATIONALE ÉVANGÉLISATION ET FORMATION